

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CNUCED

- **Commission des Entreprises, de la facilitation du Commerce et du développement :**
 - **7^{ème} session**
 - **Genève 24/28 février**
- **Communication de l'Ambassadeur Omar Hilale au nom du Groupe Africain**

Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Nous voudrions en premier lieu vous féliciter pour votre élection à la présidence de notre Commission. Nous sommes convaincus que sous votre direction ses travaux, particulièrement important pour le Continent africain, seront couronnés de succès.

Nous voudrions également féliciter le rapporteur et l'ensemble du Bureau, et remercier le Secrétariat pour les excellentes notes qu'il a mis à notre disposition dans le cadre des travaux de cette Commission.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général pour ses remarques préliminaires.

Monsieur le président,

Le rôle des petites et moyennes entreprises dans les économies des pays en développement et particulièrement dans les pays africains s'est considérablement accrue au niveau de leur participation à la croissance économique et à la création d'emplois. A cet effet, un environnement macro économique sain est d'une importance cruciale afin de permettre aux PME des pays africains de se développer de manière durable.

Toutefois, nous estimons que des mesures d'accompagnement notamment au niveau technologique et financier sont indispensables pour permettre aux PME africaines de jouer le rôle que les gouvernements leur ont assigné dans leur stratégies de développement.

Une approche intégrée en matière d'assistance technique reste la réponse la plus appropriée sachant que les PME africaines connaissent des insuffisances en matière de technologie, de capacités de financement et de mise à niveau des ressources humaines.

Le Groupe africain appuie les programmes d'assistance technique entrepris par la CNUCED pour renforcer les PME en Afrique, notamment le programme EMPRETEC qui a connu des succès probants au Maroc, en Ethiopie, au Ghana et en Ouganda. Nous souhaitons que ce programme soit élargi à d'autres pays africains et remercions le gouvernement italien pour le financement qu'il a apporté à ce projet.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du transport de notre agenda, permettez moi de signaler que de nombreux pays du Continent africain connaissent des difficultés dans leurs secteurs de transport.. L'infrastructure de transport, souvent inadéquate, et l'absence d'un réseau de télécommunications performants imposent un défi sérieux aux pays enclavés. Comme le souligne la Revue sur le transport maritime, 2002, les importateurs africains ont des coûts de transport qui sont une fois et demi plus élevés que ceux des autres pays en développement. Ces coûts atteignaient en 2000 la somme de 14.5 milliards de dollars. Pour certains pays enclavés, les frais de transport peuvent représenter jusqu'à 60 pour cent de la valeur des exportations. De tels coûts constituent une véritable barrière au commerce, bien plus importantes que celle des tarifs douaniers.

En Afrique, le temps de transit des marchandises est généralement élevé. Cela résulte de la combinaison de situations peu favorables (infrastructures inadéquates, manque de personnels formés, coordination limitée des moyens de transport, mauvaises communications et procédures commerciales désuètes). Nous comptons beaucoup sur l'initiative « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) » pour nous aider à développer et moderniser nos infrastructures de transport du Continent. L'utilisation des technologies de l'information et des communications a déjà permis d'accroître l'efficacité de ces infrastructures. Des progrès significatifs ont été réalisés dans les secteurs ferroviaire et portuaire ; cependant ils devront être suivis par des progrès semblables dans le secteur routier. Dans certains ports africains, des projets de réforme sont en cours ; ils combinent le capital et l'expertise technique du secteur privé avec une plus grande utilisation des technologies de l'information.

Malgré ces avancées, il reste encore beaucoup à faire tant pour simplifier les procédures et règles administratives que pour harmoniser et moderniser l'environnement juridique. Au niveau national, tous les partenaires du commerce international doivent travailler ensemble pour mettre en place de telles mesures de facilitation. Un cadre administratif moderne pour les transactions commerciales profiterait particulièrement aux petites et moyennes entreprises africaines durement affectées par des procédures commerciales obsolètes. Des programmes de réforme et modernisation des Douanes ont été mis en place dans certains pays africains. Ces programmes leur permettent de simplifier les procédures douanières et de réduire les délais de dédouanement. Dans d'autres pays, les changements nécessaires à la facilitation du commerce et des transports n'ont pas encore été mis en place. Une coopération régionale le long des corridors de transit et le développement de services de transport multimodal sont certainement des éléments essentiels pour améliorer la compétitivité des pays enclavés en facilitant leur commerce et réduisant le coût de leurs transactions. Nous comptons ainsi sur la prochaine Conférence ministérielle de Almaty pour obtenir l'assistance nécessaire à ces pays.

Dans ce contexte, les pays africains, avec l'appui de la communauté internationale sont résolument déterminés à donner la priorité aux mesures qui, d'une part, renforcent les capacités de leurs prestataires de services de transport et, d'autre part, améliorent leur environnement juridique, institutionnel et opérationnel. Dans cet esprit, nous avons suivi avec intérêt les délibérations du Groupe d'Experts sur la facilitation du commerce. Des experts du Continent Africain ont pu y présenter le travail réalisé dans leur pays pour faciliter les échanges. Nous apportons tout notre soutien aux recommandations et conclusions des experts, telles qu'elles figurent dans le résumé du Président.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du commerce électronique, le Groupe africain est conscient de son importance en tant qu'impact majeur des technologies de l'information et de la communication (ITC) appliquées à l'économie. Le rapport 2002 de la CNUCED sur le Commerce Electronique et le Développement confirme que le volume de transactions réalisées grâce au commerce électronique en Afrique demeure négligeable. Nous savons aussi que les opportunités générées par les nouvelles technologies et le commerce électronique se matérialisent peu à peu, donnant aux pays africains une occasion de conquérir une part de marché qui ne cesse d'augmenter. Le continent africain offre des avantages concurrentiels non négligeables dans le cadre de la « nouvelle économie » (par exemple, dans le domaine des téléservices fournis en ligne ou hors connexion). Certains secteurs basés sur l'information (tel que le tourisme), dans lesquels les avantages du commerce électronique sont plus facilement réalisables, sont particulièrement prometteurs pour l'Afrique.

Cependant tirer profit des avantages offerts par le commerce électronique reste un pari pour l'Afrique tant les enjeux sont grands que ce soit au plan de l'infrastructure, des télécommunications et de l'accès, qu'au niveau légal et réglementaire, et du renforcement des capacités.

En pratique, des stratégies doivent être conçues, articulées et mises en application par tous les acteurs pour s'assurer que les nouvelles possibilités pour créer, transformer, appliquer et échanger l'information, soient employées pour améliorer la productivité des économies en développement et leurs entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME).

Le Groupe africain attache une grande importance aux travaux de la CNUCED portant sur le développement du commerce électronique et ses implications économiques, sociales et légales pour les pays en développement et leurs entreprises, en particulier les PME. Il souhaiterait par conséquent inviter le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin d'améliorer la capacité des pays en développement d'élaborer et de mettre en place des stratégies nationales pour accroître la compétitivité de leurs économies grâce au commerce électronique. Le Groupe africain se félicite de l'organisation d'une conférence de haut niveau pour le continent africain relative aux stratégies de commerce électronique pour le développement qui devrait avoir lieu en mai 2003, en Tunisie. Cette réunion permettra d'engager une réflexion collective au niveau régional et de bénéficier de l'expérience de certains pays plus avancés dans ce domaine comme cela a pu être observé lors des conférences précédemment organisées par la CNUCED dans d'autres régions. En ce sens, bénéficier de l'expérience et des solutions appliquées avec succès par d'autres pays s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration de Bamako de mai 2002 délivrée à l'occasion de la première Conférence régionale préparatoire au Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI). A cet égard, le Groupe africain appuie les propositions de la CNUCED quant à l'inscription du commerce électronique à l'ordre du jour de ce sommet.

Monsieur le Président,

Il nous apparaît donc essentiel de développer des indicateurs et de collecter des données fiables afin d'orienter en amont les stratégies et politiques à mettre en place, en aval, l'évaluation de l'impact de ces stratégies. Le Groupe africain souhaiterait donc inviter le secrétariat à inclure cette activité dans le cadre de son programme de travail d'assistance relatif à l'élaboration et la mise en place de stratégies de commerce électronique. En particulier, le secrétariat devrait s'assurer que les pays en développement soient intégrés dans ce processus mondial de mesure du commerce électronique.

Enfin, Monsieur le Président, le Groupe africain appuie les mesures prises par la CNUCED en vue de l'application des recommandations adressées à la CNUCED dans le cadre de la mise en œuvre du suivi de la Conférence de Doha pour les questions que nous sommes appelés à examiner dans le cadre des travaux de notre commission.

Nous appelons les pays donateurs à continuer leur soutien en vue de permettre le déroulement des activités d'assistance technique prévues dans le contexte post-Doha.